

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE RUMIGNY
80680 RUMIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 02 JUILLET 2007

Le deux juillet deux mille sept, vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de RUMIGNY, régulièrement convoqués le vingt huit juin deux mille sept, se sont réunis sous la présidence de Monsieur François DELECOLLE, Maire.

Etaient présents : M.DELECOLLE François, BEAUGRAND Erick, Mmes BOUTIN Marie-Claude, ADT Marie, M. GALTIER Bernard, Mme GUIDE Marie-Dominique, MM. BARBET Eric, DESTOMBES Vincent, EVRARD Dominique, Mme BONNASSIES Roselyne, M. SEVRETTE Pascal, Mme BLANGER Corinne.

Absents excusés : Mme DUQUESNE Véronique, MM DASSONVILLE Patrick, MENNESSIER Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Mme ADT Marie.

Compte rendu affiché le 05 juillet 2007.

LECTURE DU COMPTE RENDU DU 04 JUIN 2007.

Approuvé et signé par tous les membres présents.

REMPLACEMENT DE L'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE.

En raison du congé annuel de Benoît COUDERT, Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer la rémunération de son remplaçant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de rémunérer le remplaçant de Benoît COUDERT sur la base de l'indice brut 245 (majoré 262) correspondant au 1^{er} échelon de l'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

REVISION DU CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES :

Monsieur le Maire demande à Dominique EVRARD d'expliquer les raisons de la nouvelle mise à jour du tableau de classement des voies.

Deux modifications sont nécessaires :

- L'intégration des voies du nouveau lotissement : impasse du Carillon côté impair, impasse du Carillon côté pair et rue de la Panneterie.
- Le reclassement des voies départementales (RD 75, RD 475 et RD 75E) en voies d'intérêt communautaire, conformément à la décision d'Amiens Métropole.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau tableau mis à jour.

QUESTIONS DIVERSES

❶ Bernard GALTIER soulève la difficulté d'obtenir une équipe responsable pour structurer le concours de boules du 14 juillet. Il informe que dans le cadre des journées de l'environnement, une exposition aura lieu le dimanche 21 octobre 2007 sur le thème de la biodiversité. Une conférence de Pierre DRON aura lieu en mairie au cours de la semaine précédente.

② Vincent DESTOMBES, président du club de football informe les membres du Conseil Municipal que le tournoi s'est déroulé dans de bonnes conditions, 4 équipes seniors et 2 équipes de -18 ans ont participé. Le match de jeunes du midi n'a pu avoir lieu par défaillance de l'équipe invitée. L'assemblée générale du 15 juin a permis d'établir un bilan globalement positif de l'année et préparer l'année à venir avec toujours une ambition de développer le football des jeunes. La continuation de l'entente avec Sains est souhaitée par le club. Les travaux sur le terrain n'ont pas commencé, cela devient urgent pour permettre un redémarrage des entraînements début août.

Il demande que des panneaux indicateurs « stade » soient installés dans les rues de la commune. La commission environnement se réunira le lundi 09 juillet à 18H30 pour en débattre.

③ Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite d'une réunion avec Amiens Métropole une somme de 50.000€ est attribuée pour l'ensemble des six communes de l'ancienne intercommunalité. Le club de foot obtiendra 4 buts et un rideau de fer aux vestiaires. Un cédez le passage sera installé rue de Sains à l'intersection de la rue de la Panneterie.

④ Pascal SEVRETTE demande des informations sur le nombre d'enfants inscrits au centre aéré cette année : réponse 45 inscriptions à ce jour.

⑤ Marie-Dominique GUIDE, présidente de la commission des maisons fleuries annonce un passage prochain dans les rues pour apprécier la qualité des plantations.

⑥ Dominique EVRARD annonce que les travaux de voirie confiés au SIVOM dans la rue d'Amiens sont programmés pour 2007. Les travaux de réfection de la rue de Saint Fuscien pourraient être réalisés en 2008.

⑦ Monsieur le Maire indique que l'INSEE a communiqué le résultat du recensement de la population pour 2007 qui s'élève à 552 habitants.

Suite aux problèmes de dégradation rencontrés lors des locations du foyer communal, le Conseil Municipal demande que le chèque de caution soit gardé 15 jours en Mairie et restitué par le Maire après une vérification approfondie de l'état des lieux.